Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE DIJON

BP 69 - 21072 DIJON CEDEX

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS
MINITEL 3617 INFOGREFFE

# RECEPISSE DE DEPOT

FOURNIER INDUSTRIE ET SANTE M
JACOTOT

38 AV HOCHE
75008 PARIS 08

V/REF :
N/REF : 54 B 75 / 2006-A-1490

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE DIJON certifie qu'il a reçu le 04/04/2006,

P.V. d'assemblée du 06/12/2005
- Modification de la composition du conseil d'administration
- Modification de(s) commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

FOURNIER INDUSTRIE ET SANTE
Société anonyme
42 RUE DE LONGVIC
21300 CHENOVE

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2006-A-1490 le 04/04/2006

R.C.S. DIJON 015 450 752 (54 B 75)

Fait à DIJON le 04/04/2006,

Le Greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE
DIJON

LE SCEAU CI-DESSUS DE COULEUR BISTRE SIGNIFIE QUE VOUS ÊTES EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon
le - 4 AVR. 2006
sous le n° A 1490

**EXTRAIT**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 6 DECEMBRE 2005**

L'an deux mille cinq,

le six décembre à 12 heures,

à Paris 9° - 94 , rue de Provence

Les Actionnaires de "FOURNIER INDUSTRIE ET SANTE" Société Anonyme, au capital de 10 793 055,36 Euros divisé en 67 456 596 actions de 0,16 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

Toutes les actions étant nominatives, la convocation a été faite par lettre recommandée du 19/11/2005 adressée à chaque Actionnaire.

Les Membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration : Monsieur Paul VANDERHOEVEN.

Sont scrutateurs de l'Assemblée les deux membres disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction : la société SODUFA BV, représentée par Monsieur Paul VANDERHOEVEN et la société VIVALSOL SA représentée par Monsieur Philippe COSTE.

Le bureau de l'Assemblée désigne pour Secrétaire Monsieur Frédéric JACOTOT.

La feuille de présence est vérifiée puis arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les tous les Actionnaires sont présents et possèdent 67 456 596 actions sur les 67 456 596 actions formant le capital et ayant droit de vote.

L'Assemblée représentant plus du quorum légal est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Les Commissaires aux Comptes convoqués par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 19/06/2005, sont absents,

Le Secrétaire dépose sur le bureau en les mettant à la disposition de l'Assemblée :

1. Un exemplaire des Statuts de la Société,
2. Une copie de la lettre recommandée de convocation adressée à chaque Actionnaire,
3. La copie de la lettre de convocation aux Commissaires aux comptes avec l'avis de réception,
5. La feuille de présence, ainsi que la liste des Actionnaires,
6. Le texte des résolutions soumises à l'Assemblée,

Les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires, ont été tenus à la disposition des Actionnaires pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Puis, le Président rappelle que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

1. Nomination d'Administrateurs,
2. Nomination d'un Commissaire aux Comptes,
3. Pouvoirs.

Le Secrétaire rappelle que l'Assemblée a le pouvoir de modifier les résolutions dans le respect de l'ordre du jour.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, dans le cadre de l'ordre du jour.

**PREMIERE RESOLUTION** : Nomination d'Administrateurs

Le Président expose à l'Assemblée Générale, que par suite de la démission de Monsieur Dominique DUSSARD de ses fonctions d'administrateur à compter du 19 octobre 2005, un siège d'Administrateur est vacant, et que cette vacance a pour effet de réduire le nombre des administrateurs en dessous du nombre minimum légal et statutaire; il apparaît donc nécessaire de nommer de nouveaux administrateurs.

L'Assemblée prend acte de cette démission.

l'Assemblée Générale décide de nommer en qualité d'Administrateurs avec effet immédiat :

- Mr Coenraad DE GRAAF
  né le 27 avril 1953
  de nationalité néerlandaise
  Demeurant : Sonnenhaldensteig 6a 5070 FRICK AG - SUISSE

- Mr Francesc JUNYENT
  né le 8 juin 1952
  de nationalité espagnole
  Demeurant : Tamarit 183 - 6.4, 08011 Barcelona - ESPAGNE

- Mr Claus STEINBORN
  né le 7 février 1957
  de nationalité allemande
  Demeurant : Am Lahberg 5, 30938 Burgwedel - ALLEMAGNE

- Mr Bertrand TRAVERSE
  né le 03.03.1950
  de nationalité française
  Demeurant 42 rue du Cottage, 21121 Fontaine-Les-Dijon

- Mr Jurgen WESSOLOWSKI
  né le 13 octobre 1951
  de nationalité allemande
  Demeurant : Im Neuen Garten 9-30900 Wedemark - ALLEMAGNE

pour une durée de six années jusqu'à l'issue de L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Messieurs Coenraad DE GRAAF, Francesc JUNYENT, Claus STEINBORN, Bertrand TRAVERSE et Jurgen WESSOLOWSKI ont d'ores et déjà déclaré accepter leurs mandats de membres du Conseil d'Administration de la société et ont déclaré par ailleurs n'être atteints d'aucune mesure susceptible de leur interdire d'exercer de telles fonctions.

L'Assemblée adopte cette résolution à l'unanimité.

**DEUXIEME RESOLUTION** : Nomination d'un Commissaire aux Comptes

L'Assemblée Générale, nomme sur proposition du Conseil d'Administration :

- La société DELOITTE & ASSOCIES, en tant que Commissaire aux Comptes titulaire ;
- Et, la société B.E.A.S. Sarl, en tant que suppléant,

pour une durée de six années qui viendra à expiration à l'issue l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Ces deux sociétés ont fait connaître par avance qu'elles acceptaient leurs fonctions auprès du Conseil d'Administration.

L'Assemblée adopte cette résolution à l'unanimité.

---

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les Membres du Bureau.

---

**Extrait certifié conforme**

LE SECRETAIRE